il,—abaissant par un geste significatif ce cornet acoustique improvisé,—nous enfonçons!

On entendait, par dessus les trépidations de la machine ralentie, comme un clapotement de marée montante.

Les gens du bord, en leur immobilité hiératique osaient à peine souffler.

Une des silhouettes, pourtant, se détacha du groupe: Napoléon Lazare, avec son agilité de chat, s'aplatissait sur l'aire du paquebot.

—C'est comm' qui dirait censément un glouglou d'bouteill' vers l'arrière, fit-il en se relevant.

A la même seconde, un chauffeur surgissait des dessous.

—Capitaine! capitaine! Une voie d'eau!

Déjà, Roger commandait:

—Alerte! Deux hommes à l'inspection de la cale et les autres aux pompes!

—Aux pompes! Aux pompes! répétèrent dix voix.

Il y eut un moment de tumulte, de confusion.

Le pilote gouvernait parmi les embarcations de toutes venues et de tous calibres remisées dans le bassin.

—Jarnibleu! criait-il à travers le vacarme, le navire n'a pourtant pas touché!

—Accostons, pour Dieu! Accostons d'abord! intima le capitaine. Bénissons le ciel d'être au port. Après la guérison, il sera temps d'ergoter sur le mal.

Mais l'*Albatros* semblait cloué en panne, tant sa marche était alourdie.

On jeta une amarre aux occupants d'une péniche, penchés en curieux sur leur bordage de tribord; et avec cette spontanéité des marins dans l'effervescence d'un désastre, tous s'attelèrent au câble, rondement.

Assistance opportune.

Car le mécanicien, se montrant à son tour, lançait du sommet de son escalier cet avis:

—Avant une minute, les feux seront noyés!

Les pompes, heureusement, entraient en branle; l'équipe de la péniche, continuant à forcer sur la corde, en passait l'extrémité aux gens d'une gabarre embossée à sa suite; ceux-ci, incontinent, se mettaient à remorquer, eux aussi, l'*Albatros* jusqu'à un drogue, leur voisin.

Ces diverses dispositions s'étaient effectuées beaucoup plus rapidement qu'on ne le peut décrire.

Secondé par son fidèle Pierre, Roger avait obtenu ainsi un véritable changement à vue.

Sous l'influence de la première commotion, toutes les facultés du loup de mer s'étaient concentrées sur le risque d'une catastrophe.

Son émoi subissait une détente, actuellement.

Ou plutôt il se transformait.

Tandis qu'au dedans on pompait avec un acharnement courageux et qu'au dehors on halait le navire, Aubanel, dans une brusque halte au beau milieu du pont, s'assénait sur la cuisse une tape retentissante.

—Et Cornebize!

Emporté par l'élan d'une inspiration, il ajouta aussitôt:

—Mille millions de bombardes! C'est lui qui a fait le coup!

Roger était à trois pas.

Il se rapprocha, frémissant.

—Quel nom as-tu prononcé?

—Celui du maroufle....tu sais....que j'avais croisé à votre porte, l'autre matin....

—Pas de préface.... Va!....Mais va donc!

—Eh bien! il a voulu, le soir, nous narguer, rôdailler dans nos parages. Je me suis fâché. Nous nous sommes battus. Il a reçu, ma foi, une tripotée de derrière les fagots....

—Et?

—Et pour finir de lui rabattre le caquet, je l'ai entreposé délicatement à fond de cale.

—Lui!

—Lui-même, parlant à sa personne, comme disent messieurs les huissiers.... Le vent menaçait, tu t'en souviens. Nous avons démarré plus vite que je n'avais prévu. L'aigrefin est parti avec nous....Je t'avais caché l'aventure.... Je comptais te la taire, pour être logique, jusqu'au bout......

—Malheureux!

—Hein!

—Qu'as-tu fait?

—Ce que tu aurais fait toi-même, j'imagine!

—Moi!

Le fils de Gervaise heurta du talon le plancher, joignit les mains avec bruit.

—Moi!.... Tu déraisonnes!.... Ton prisonnier.... Ah! c'est que tu ne sais pas.... Où est-il? Dis vite!.... Où est-il?

—Entends-le!

L'un des matelots envoyés en reconnaissance dans la cale, ayant visité un compartiment contigu, déboîtait le panneau sous lequel, l'avant-veille, avait disparu Eloi.

Par l'entre-bâillement s'échappaient ses blasphèmes.

Roger se précipita vers l'écoutille, se courba au-dessus.

—La coupure est ici, dit-il; où est l'échelle?

—Là, dit Pierre Aubanel.

A eux deux, ils la soulevèrent, la réintégrèrent en place.

—A moi! recommençait à appeler le désespéré maintenant rendu à l'espérance par l'approche du secours.

Le capitaine descendait.

Dans le réduit que l'eau continuait à envahir, il aida Eloi à avancer, à poser le pied sur le premier échelon.

—Montez.

Cornebize ne se le fit pas dire deux fois.

Au lieu de la mort attendue, c'était la vie qui arrivait! Après les affres de l'agonie, il savourait les jouissances de la résurrection!

—L'infâme! grondait Roger, saignant de la blessure que son navire portait au flanc.

Le matelot, qui l'avait rejoint en bas, héla un camarade.

Pendant que, de concert, ils se mettaient en devoir de réparer l'avarie selon les instructions du chef, ce dernier regagnait le pont, abordait Cornebize et prononçait un mot, un seul:

—Venez.

Aubanel s'interposa.

—Que vas-tu faire?

—Lui rendre la liberté.

—Sans autre forme de procès! scanda Pierre transi d'étonnement.

Roger, très grave, murmura:

Cet homme a eu jadis l'affection de ma mère.

—Oh!....

—Comprends-tu qu'il me soit sacré?

Pierre se frappait la poitrine.

—Triple crétin que je suis! fit il, accentuant ce geste de *mea culpa*. Pauvre madame Gervaise! Pauvre madame Gervaise! ajouta-t-il au souvenir des larmes qu'il avait vu répandre.

Ils se dirigeaient côte à côte vers l'avant. L'ancien ami de l'aînée des demoiselles Serquigny les suivait. Sa flanelle transpercée, sa culotte suintante éclaboussaient le chemin parcouru. Mais, dans la nuit tiède et claire, la joie qu'éprouvait Cornebize, une exultation railleuse, goguenarde, l'accaparait sans réserve. Il dardait sur Aubanel des regards narquois, en chuchotant à part lui:

—Nom d'une bobinette! Le voilà ratiboisé, le bonhomme! Il croyait me tenir et c'est moi qui le tiens!

Le chef de claque se trompait.

Il ne tenait pas plus Pierre Aubanel que Pierre Aubanel ne le tenait.

La preuve, c'est que, comme, devant un grand bahut qui semblait marquer le terme du parcours, Eloi entamait verbeusement un exposé de ses griefs. Roger lui coupa la parole par cette sèche invitation:

—Habillez-vous.

Il choisissait un costume complet,—costume de marin, naturellement: il n'en existait pas d'autre à bord,—et l'étalait sur le couvercle du coffre.

Cornebize se sécha, s'habilla, exhuma des poches du vêtement qu'il laissait les objets y inclus, son porte-monnaie, notamment; et, renouant le fil du prêche interrompu, voulut dépeindre ce qu'il appelait "l'inqualifiable conduite" d'Aubanel.

Derechef, le capitaine l'arrêta.

—C'est une affaire personnelle dont il ne m'appartient de me mêler à aucun titre.

Il s'exprimait avec un parti pris de sèche politesse, de décorum glacial.

Eloi se mordait les lèvres, profondément déconfit.

Il ne lâchait pas le manche après la cognée, pourtant.

De ce ton pénétré qu'il savait prendre dans les occasions solennelles:

—Vous aviez été à mon égard bien injuste, fit-il, essayant de donner le change sur le motif de sa présence à proximité de l'*Albatros* la nuit du départ; je me flattais, en m'adressant de nouveau à votre cœur, de vous ramener à de meilleurs sentiments....

—La démarche était superflue, répliqua froidement Roger.

—Bah!

—J'avais dit mon dernier mot.

Durant ce colloque, le sauvetage allait son train, à l'intérieur et à l'extérieur du paquebot.

De bateau en bateau, l'amarre parvenait à terre, où on l'enroulait autour d'un pieu, pendant qu'à bord les calfats bouchaient la fissure de la cale et que, grâce à l'épuisement produit par le travail des pompes, le vapeur se renflouait de lui-même, allégé de sa surcharge parasite, et aussi, hélas! d'une importante fraction des marchandises qu'on lui avait confiées. Car le liquide s'étant infiltré sous les carapaces mollement assemblées des fûts à sucre fondait à mesure leur contenu; et c'étaient des ruisseaux d'eau sucrée dégorgées par les claires-voies des boucauts, que chaque refoulement rejetait à la Seine.

Mais il était trop tôt encore pour apprécier l'étendue des dégâts.

A travers son porte-voix, le capitaine lançait ce commandement:

—En place, la passerelle!

Il se retourna vers Cornebize.

—Vous avez commis un acte que mon devoir serait de réprimer, de dénoncer, dit-il. Pour cette fois, je ne m'érigerai ni en juge, ni en dénonciateur. Veuillez me suivre.

Pierre vaquant à sa mission de vigilance, s'était éloigné.

Ils le rejoignirent près du pont volant.

Roger désigna la rive.

—Je vous ai dû la vie, prétendiez-vous l'autre jour. Nous sommes quittes, monsieur. Souvenez-vous désormais que je ne vous dois plus rien.

Quelque velléité que pût avoir de se rebiffer le destinataire de cet avertissement concis et topique, l'attitude du fils de l'ouvrière de l'île Saint-Louis était si imposante, on y lisait une telle autorité qu'Eloi s'inclina en silence.

Il passa.

Pierre, pendant ce temps, serrait la main de son ami, et, du même accent qu'il avait soupiré: "Pauvre Gervaise!" disait tout bas:

—Pauvre Roger!

XXX

EXTRAORDINAIRE RENCONTRE.

Eloi Cornebize se retrouvait à terre, abasourdi, mais intact; presque aussi penaud de la façon dont il venait de recouvrer la clef des champs que l'avant-veille, du procédé auquel il avait dû son esclavage, mais félicitant de se sentir sain et sauf.

—Ouf! exhala-t-il en décochant du regard un adieu gouailleur à l'*Albatros* dont l'équipage était trop agité, trop absorbé pour avoir pris garde à l'épisode auquel nous avons consacré le chapitre précédent; ouf! je l'ai échappé belle, et pour m'en être tiré à bon compte je m'en suis tiré à bon compte, vrai de vrai. Allons! ce n'est pas encore aujourd'hui que notre astre pâlira........ Mais trêve de balivernes! Au lieu d'entonner la kyrielle des congratulations et des lieux communs, précautionnons-nous d'un gîte pour le restant de la nuit.... Après m'être si habilement affranchi des suites d'une rixe, il serait plus que dommage d'être ramassé sur un trottoir comme vagabond.... Une nuit, c'est bientôt passé.... A l'aurore, je rebrousse chemin vers Paris.... Seulement, hum! où suis-je?.... Admirable science, la géographie! Mais aussi bien qu'à tous les coins de la ville on écrit les noms des rues, pourquoi aux coins des rues n'inscrit-on pas le nom de la ville?...... Je ne peux pourtant pas décemment attraper un passant au collet pour lui demander à brûle-pourpoint: "Quelle est cette localité, monsieur!" Il me rirait au nez, le monsieur, à coup sûr! Comment lui expliquerais je que j'ai fait le voyage sur un vaisseau en qualité de lest, pêle-mêle avec le frêt, dans les dessous?.... Voyons, orientons-nous.... Est-ce ici le Hâvre, Honfleur? Non: j'apercevrais la mer, ou, à défaut, j'en subodorerais les émanations..... La cité est vaste; ses voies sont spacieuses. Serait-ce?.... Pourquoi pas? Oui, c'est peut-être Rouen....

Tout en se haranguant ainsi mentalement, Eloi s'enfonçait à l'aventure dans le quartier du port.

Il était en quête d'une enseigne d'auberge.

Ce fut une horloge publique qui attira son attention.

—Hé! fit-il, en arrêt devant la marque de fabrique en relief sur le cadran lumineux; Rouen: je devinais juste!

Puis, constatant la position des aiguilles:

—Onze heures seulement!.... Nom d'une bobinette! il y a certainement encore des départs, alors!.... Inutile, en conséquence, de remettre à demain mon retour au bercail!

Il avisa une taverne, se restaura d'un bouillon, d'une tranche de galantine libéralement arrosée, s'informa, et apprit qu'un rapide quittait Rouen à minuit un quart.

—Parfait! songeait-il, voilà exactement mon affaire.

Comme il se levait après avoir soldé la dépense, un miroir lui renvoya le portrait de quelqu'un qui le regardait dans le blanc des yeux.

Cornebize examina les alentours.

Il était seul.

Est-ce donc son propre individu que reflétait la glace?

Il bougea: l'image bougea; il bâillait: elle bâilla aussi.

Cette effigie était bien et dûment la sienne.

Il se faisait peur, tant il était changé.

Avec ses cheveux déteints, ses tempes striées de rides qui s'étalaient à nu, ses joues décolorées et ses lèvres exsangues, il semblait vieilli de quinze ans.

Le chapeau en toile gommée d'où débordaient ses mèches aplaties, la vareuse grenue dont on l'avait affublé achevaient de le rendre méconnaissable.

—M'ont-ils ignoblement défiguré et travesti! maugréa-t-il. Demain, ma toilette faite, par bonheur, il n'y paraîtra plus.

On lui enseigna son chemin; il le suivit d'une allure tranquille.

Aux abords de la gare régnait un certain brouhaha. Des gens se racontaient entre eux que l'express parti de Paris à huit heures cinquante et dont l'arrivée est réglementairement fixée à onze heures vingt-cinq minutes avait près d'une demi-heure de retard. Quelques-uns, attendant des parents, des amis, s'inquiétaient.

Cet express, le lecteur ne l'a pas oublié, sans doute, était tout juste celui que nous avons vu Osias Boirot indiquer à Claire de Mondauphin, lorsque, électrisée par la découverte de la signature de Gervaise au dos de la missive laissée chez elle par Pierre Aubanel, elle était accourue de la rue de Babylone à la rue Saint Honoré.

Nous savons qu'elle avait mis un égal empressement à rétrograder de la rue Saint-Honoré à la rue de Babylone, où quelques apprêts très sommaires devaient seuls la retenir.

Eloi n'attendait personne, lui, et peu lui importaient les perplexités d'autrui.

Il pointa, indifférent, du côté de la salle des Pas Perdus.

D'ailleurs, au même instant, un tintement de cloches annonçait le convoi retardataire, et une rumeur rassurante se répandait: il ne s'était produit en route qu'un accident, — un incident, plutôt,— de la plus vulgaire insignifiance.

Cornebize traversa donc, avec le nonchaloir du flâneur que rien ne presse, la vaste nef sonore et animée.

Il avait à faire une pause au guichet de distribution de billets, où trois ou quatre personnes stationnaient déjà:

En attendant son tour d'être servi, il embrassait de l'œil, par un besoin de distraction, ce kaléidoscope aux variations sempiternelles qu'offre le tohu-bohu d'une gare: le grouillement des êtres, le croisement sans cesse interverti des courants formés par ceux qui viennent et par ceux qui s'en vont; les ahurissements au milieu des clameurs, les échanges d'effusions familiales; et, dans la lointaine clarté clignotant derrière un rideau de poussière jaune, la cohorte des facteurs aux bagages, tordus sous leurs fardeaux; et plus près, dans les crus rougeoiements du gaz, le débouché d'un corridor tapageusement piétiné par une procession d'arrivants......

Soudain, un haut-le-corps le secoua des talons à la nuque.

Puis, le front plissé, les sourcils arqués démesurément, les paupières en rond et la bouche béante, il demeura comme hypnotisé.

Au seuil du couloir, Mme de Mondauphin apparaissait, le visage découvert, son voile rejeté sur les épaules, une main dégantée, une valise au bras. Au lieu de suivre le flot, elle faisait halte.

Un banc était proche.

Elle s'avança, se débarrassa de son léger porte-manteau, l'ouvrit, en tira un livret recouvert de maroquin noir aux initiales d'argent surmontées d'une couronne: le carnet de poche à l'une des pages duquel elle avait confié, sous la dictée du laitier des Halles, les indications relatives à l'*Albatros* et à son séjour à Rouen.

Eloi observait.

Et tout en observant, il reprenait son empire sur lui-même.

Instantanément, par une de ces intuitions qu'éveille l'imminence d'un péril, une figure surgit en son esprit: celle de Pierre Aubanel.

Celui-ci, avait, au cours de la leçon de boxe par lui infligée au chef de claque, prononcé le nom de la marquise.

Trait de lumière irréfragable pour Eloi.

—C'est Aubanel qu'elle vient rejoindre! Si elle réussit, tout est perdu!

Cette pensée s'enfonçait en lui comme la pointe d'un poignard.

Il la chassa.

Un ricanement lui montait au gosier.

—Perdu! Allons donc! J'aurais fait la nique au cachot, à la mort, pour tomber niaisement dans cette embûche! Non, non, madame de Mondauphin, vous ne parviendrez pas jusqu'à M. Aubanel! Qui s'y opposera? Moi, parbleu, Eloi Cornebize! Pour le quart d'heure, je renonce à Paris. Nom d'une bobinette! il s'agit bien de Paris, quand j'ai l'honneur de vous rencontrer! Je vous donne la préférence. Je m'attache à vos pas. Et puisque vous l'avez voulu.... Eh bien! puisque vous l'aurez voulu, marquise, tant pis pour vous!

Mais une réflexion le calma.

—Minute, reprit-il, pas de bêtise! Pas de coup de tête intempestif! Tout attentat brutal serait une inadvertance. J'ai déjà eu l'occasion de seriner ça au marquis.... Soyons raffiné, cherchons un moyen doux. Les grandes conceptions sont filles du sang-froid....

Comme sous la gêne de l'espionnage qui pesait sur elle, la mère de Rose Mignon eut un involontaire mouvement.

Cornebize, coupant d'un point suspensif ses considérations, fit volte-face pour éviter d'être dévisagé.

Dans cette évolution, deux objets accrochèrent son regard.

D'abord, immédiatement devant lui, le dos d'un voyageur courbé au ras du guichet, comptant une poignée de monnaie que venait de lui tendre la buraliste;

Ensuite, à sa droite, un portefeuille entr'ouvert sur la console d'appui et laissant une liasse de billets de banque dépasser par son entrebâillement.

Les doigts occupés au compte des pièces d'or et d'argent négligeaient momentanément la garde des billets.

Eloi tressaillit sous ce choc intérieur qui accompagne les inspirations sublimes, dit-on.

Personne ne le regardait.—Ni à ses côtés, ni derrière lui,—personne.

Il fit main basse sur le trésor.

Guignant du coin de l'œil Mme de Mondauphin, absorbée de nouveau par son carnet, il louvoya de façon à abréger sans être vu la courte distance qui le séparait d'elle.

Une certitude, au surplus, l'enhardissait.

—Comment me reconnaîtrait-elle sous mon accoutrement, puisque je ne me reconnaissais pas moi-même tantôt!

En somme, aucune crainte à concevoir.

L'attention de la marquise était absolument et exclusivement dévolue aux pages qu'elle feuilletait avec une fiévreuse persévérance.

Eloi se faufila jusqu'au banc, lâcha au-dessus de l'ouverture du sac de voyage le produit de son adroit larcin, passa d'un air insouciant et alla faire le tour d'un groupe arrêté à quelques pas.

A moins de trois secondes d'intervalle, la marquise replongeait vivement le calepin dans les profondeurs d'où elle l'avait extrait, refermait le sac en en rapprochant les bords par un coup sec, glissait son avant-bras dans l'anse et, sans perdre plus de temps, poussait vers la sortie.

Cornebize en conclut qu'elle avait découvert ce qu'elle cherchait. Il était en veine d'intelligence!

Il reprenait position près du guichet au moment précis où le voyageur spolié, constatant avec émoi la subite disparition de son bien, s'écriait:

—Un portefeuille! Qui a trouvé un portefeuille?

—Un portefeuille! dit Eloi.

—Oui, bourré de valeurs.

—Et placé tout à l'heure sur cette tablette?

—Exactement.

—Ah! monsieur, à l'instant....

—Eh bien?

—J'ai eu comme une démangeaison de vous avertir, en le voyant emporter...

—Emporter?

—Oui.

—Par qui?

—Par une femme.... Pardié je m'en doutais, qu'elle n'en était pas la légitime propriétaire!...... Une femme en noir.... J'étais tenté de crier au voleur.... Ah! si je n'avais écouté que mon envie!.... Mais tenez, n'est point trop tard......

—Quoi?

—Je ne me trompe pas...... C'est elle!

—Où?

—Filant à toutes jambes, là-bas.

—Avec un voile de crêpe qui lui prend dans le cou?

—Oui.

—Et une valise en cuir?

—Juste.

—Etes-vous sûr, bien sûr?

—Le portefeuille est dedans.

—Merci.

—De rien, monsieur.

Tandis que le volé prenait sa course, le pseudo-marin se faisait délivrer un billet pour Paris et s'acheminait vers la salle d'attente en se frottant les mains.

—Bravo! marmottait-il; bravo, Eloi! Assez souvent tu t'applaudis les autres pour t'applaudir toi-même, une fois par hasard. C'est le cas de le dire: l'affaire est dans le sac!.... Dans le sac! Eh! eh! Un trait de génie, tout uniment! Ce que c'est que de posséder de la jugeotte et d'exécuter prestement!.. Que diantre peut vouloir à messire Aubanel cette marquise que Dieu damne! Je l'ignore; et même, par parenthèse, ça me chagrine un tantinet. Le marquis le sait peut-être. Si oui, tant mieux. Si non, je l'avertirai charitablement.... Ah! ah! ah! se fera-t-il des pintes de bon sang quand il apprendra que sa chère moitié a passé la nuit au violon!.... La nuit, pas davantage; car il est évident que dans la matinée tout s'éclaircira.... Mais va t-en voir! Qu'elle coure alors au port, si ça lui plaît, je m'en moque comme d'une guigne! Puisque l'*Albatros* s'est mis en route pour Londres, il voguera vers la pleine mer, et Aubanel avec.... C'est égal, je donnerais gros pour connaître ce qu'il y a entre lui et elle, pour savoir à quel propos elle vient le relancer jusqu'ici!

Durant cet aparté de Cornebize, le voyageur avait rejoint la "femme en noir" dénoncée à son ressentiment.

Se plaçant de manière à lui barrer l'issue qu'elle était près d'atteindre:

—Un mot, madame, je vous prie!

A cette apostrophe proférée d'un organe à la fois discret et rude, Claire de Mondauphin, avec un ressaut de surprise, enveloppa d'un coup d'œil son interlocuteur.

Elle avait devant elle un homme de soixante-cinq ans environ, à la mise correcte, aux yeux remarquablement vifs, au masque grave empreint de cette mobilité qui trahit des goûts d'activité, une vie de labeur; aux longs cheveux blanchissants, encadrant la fraîcheur d'un teint qu'une patriarcale barbe blanche, taillée en éventail, faisait ressortir mieux encore.

Un froncement des plis du front, un battement des cils voilant la bienveillance du regard imprimaient à cette physionomie une sévérité en désaccord avec l'ensemble de son ordinaire expression.

L'interpellée considérait avec étonnement le vieillard.

—Vous vous abusez, dit-elle; ce ne peut être à moi que vous avez à parler.

—Si fait, à vous-même, répondit-il résolument.

—Je vous écoute, en ce cas, monsieur; que désirez-vous?

—Vous le savez à merveille; éliminons donc, s'il vous plaît, de stériles préliminaires.

—Je sais, affirmez-vous? En vérité, je tombe des nues!.... Je sais?

—Pertinemment.

—Quoi?

—Oh! pas de subtilités! Dépêchons, je vous y engage. Outre qu'un train de chemin de fer n'attend pas, nous nous épargnerons, à l'un et à l'autre, les contrariétés d'un esclandre toujours pénible, toujours ennuyeux.

Il frôla le léger porte-manteau dont le fermoir en nickel reluisait au-dessous de la manche de la porteuse,—manche sans ornement d'une banale robe en lainage noir.

—Mes six mille francs sont là, reprit-il.

Elle recula, stupéfaite.

—Vos six mille francs!

—On vous a vue. Il est superflu de feindre. Accepterez-vous un conseil? Exécutez-vous de bonne grâce, dans votre propre intérêt.

—Vos six mille francs! répétait-elle avec toutes les marques d'une consternation profonde. Est-ce une gageure, monsieur, ou suis-je seulement en butte à quelque lamentable équivoque? M'accusez-vous sérieusement, ou n'avez-vous pas votre raison? Expliquez-vous, je le veux! Mais, pour Dieu, faites vite! car je suis pressée, moi aussi....

Il l'examinait, tandis qu'elle prononçait ces mots: et tout en elle, accent, personne, geste, tout respirait une probité si haute, une si pure noblesse d'âme, qu'il eut une velléité d'hésitation.

—Hé! madame, fit-il, cependant, en regimbant contre le scrupule dont il était assailli, on vous a vue, vous dis-je, on vous a vue!... Si toutefois poursuivit-il avec la commisération inconsciemment dédaigneuse d'un convaincu prêt à admettre, malgré tout, des circonstances atténuantes; si, par une méprise qui comblerait en ce moment mes vœux les plus chers, on vous avait calomniée, permettez-moi de vous suggérer une réponse irréfutable à la calomnie dont l'audace se serait attaquée à vous.

—Une réponse?

—Consentez à ce que nous inventorions ensemble le contenu de ce sac.... Ah! sur ma foi! je frémis à l'idée que j'ai pu accuser témérairement, je frémis et je n'aurais ni assez de remords pour compenser une aussi monstrueuse énormité, ni assez d'expiations à vous offrir en retour d'un pardon auquel j'oserai à peine prétendre......Du moins, me rendrez-vous cette justice que mon premier souci a été d'éviter le scandale, et m'êtes-vous témoin que si j'ai envers vous des torts, j'aspire ardemment à les réparer....

Tout en parlant, il s'emparait de la valise avec une autorité douce, à laquelle Claire de Mondauphin n'opposait aucune résistance, pétrifiée par l'inattendu de cette aventure d'une foudroyante étrangeté.

Il appuya sur le bouton du fermoir.

La valise s'ouvrit.

Il en sonda des yeux l'intérieur, y plongea la main en laissant involontairement échapper un petit cri guttural, et la retira nantie du paquet aux billets de banque.

—Oh! oh! fit-il,—et le plissement de ses sourcils s'était creusé plus profond, —il ne m'avait pas induit en erreur, le matelot!

La marquise, atterrée, fléchissait sur elle-même.

—Le matelot? prononça-t-elle avec ce bégaiement des éprouvés que la soudaineté d'un coup frappe, étourdit, renverse, sans leur accorder seulement le loisir de reconnaître d'où le coup est parti.

—Oui, l'honnête divulgateur sans lequel c'en était fait de mon argent; le brave garçon à qui, certes, je dois une récompense dont je serais un ingrat de le frustrer.

Et l'homme aux longs cheveux blancs inspectait le voisinage, en quête de l'individu dont il se proclamait le débiteur.

Mais aucune figure de connaissance n'émergeait à proximité.

La cohue, d'ailleurs, s'était sensiblement éclaircie, arrivants et partants ayant à peu près fait le vide, les uns en s'écoulant vers le dehors, les autres en gagnant les quais d'embarquement.

Trois ou quatre minutes du flux et du reflux humain n'avaient pas moins refoulé les deux dialogueurs dans un angle où la circulation, à présent ralentie autour d'eux, les abandonnait à un isolement relatif.

Le vieillard réintégrait dans une de ses poches le portefeuille recouvré.

La mère de Rose Mignon se redressa, l'œil hagard, la lèvre tremblante.

—Oh! monsieur..... balbutiait-elle faiblement.

Les sons s'étranglaient, expiraient dans son larynx; elle dut se borner à une muette adjuration.

—Soyez rassurée, fit le voyageur; mon dessein n'est nullement de vous livrer à la justice. Où serait le profit, pour vous, pour les autres ou pour moi? En ce qui vous concerne, je me crois assez clairvoyant pour le déclarer, vous n'êtes pas une habituée du mal, et votre acte, déjà, vous le regrettez amèrement. Tout me le crie, malgré votre silence. Quant à la société, elle n'a rien à redouter de vous, puisque la leçon d'aujourd'hui n'aura pas été vaine. Pour moi, enfin, je n'appartiens heureusement pas à la catégorie de ces dénaturés qui savourent le goût des récriminations...... Et au sur plus, ajouta-t-il avec une mansuétude accrue par l'accablement dont il avait le spectacle, chacun de nous, en la circonstance, a sa responsabilité. Si vous avez cédé à une convoitise coupable, j'avais eu le tort, moi, en manquant de vigilance, de tenter les cupidités par un appât imprudent.

La fille du moribond Xavier se débattait contre l'ataxie morale qui enchaînait son libre arbitre, glaçait sa langue, comprimait son cerveau.

Ces derniers mots déterminèrent chez elle, inopinément, un réveil.

Comme si, d'une suprême et irrésistible secousse, elle eût brisé ses liens:

—Regardez-moi, monsieur, interjeta-t-elle, une étincelle pailletant le lapis assombri de ses pupilles, un regain d'énergie redressant l'affaissement de ses traits; regardez-moi, et dites si la marquise de Mondauphin mérite d'être confondue avec une voleuse!

A cette exclamation de douleur indignée, le voyageur répondit par un cri d'ébahissement:

—La marquise de Mondauphin!

Mais un sourire de vague scepticisme abaissa aussitôt les commissures de sa bouche, tandis qu'il reprenait:

—Un écusson de grande dame! Peuh! somme toute, qu'est-ce que cela signifie? Ne surprend-on pas en flagrant délit, dans les magasins où se donnent rendez-vous les reines de l'élégance et de la mode, des femmes à particule, à parchemins!.... Marquise de Mondauphin.... L'authenticité de ce nom, l'orthodoxie de ce titre fussent-ils démontrés, et vos droits établis, il resterait à expliquer la soustraction de mes valeurs.

—Expliquer! murmura la marquise dans un nouvel accès d'angoisse....

—Nom et titre, d'ailleurs, peuvent être usurpés.

—Ils m'appartiennent, fit-elle, s'évertuant à assurer sa voix.

—Hé! je n'ai compétence ni pour en exiger la preuve, ni pour la contrôler. Cependant, je ne serais pas fâché d'être édifié, je l'avoue.

—Par tout ce qu'il y a de plus saint, monsieur, je vous jure que je suis innocente! je vous jure....

—Des serments! interrompit-il; à quoi bon? Leur sincérité n'est point en cause. Je m'abstiens de discuter. Je ne demande qu'à m'instruire. Une femme emporte mon argent. J'y mets le holà. Elle nie. Je la prends sur le fait. Elle argue de son innocence. Plus véhémentes seront les protestations, plus je serai en droit de m'étonner, admettez-le. Je ne préjuge rien. Nous sommes, si vous le préférez, vous inculpée, moi magistrat....

Il la considérait d'un œil impartial, allant de sa face émaciée, ravagée, à son humble habillement; de sa coiffure déchevelée par l'improvisation du départ à ses mains brunes de la suite du trajet.

—J'ouvre une conquête, acheva-t il. Voilà tout. C'est aux agents autorisés, au chef de gare, au commissaire spécial qu'en incombe le soin.

—Ah! Seigneur Dieu!

—N'est-il pas naturel que mes intentions à votre endroit se trouvent modifiées? Tout à l'heure, vous étiez une anonyme, une inconnue, madame Trois-Etoiles ou Madame X....; il m'était permis d'en user à votre égard selon ma volonté.... Maintenant, vous vous prévalez d'une situation dont la réalité serait votre disculpation la plus sûre, mais dont le mensonge, en revanche, souillerait honteusement un blason que je suppose honoré: dans l'intérêt même de cette honorabilité, je cesse d'être le maître de ma compassion.

Claire de Mondauphin gémit. Deux larmes brûlèrent ses joues. Après tant d'autres abîmes, un abîme s'ouvrait pour l'engloutir: un précipice sans fond creusé par la fatalité.

Mais, chez les âmes fières, l'excès même de l'infortune engendre d'inattendus revirements.

Se cabrant comme sous la flagellation d'un fer rouge, les traits empourprés, l'iris d'un bleu foncé où tantôt s'était allumée une paillette, embrasé, à présent, d'une flamme intense:

—Ah! prononça-t-elle avec explosion, sur votre salut éternel, prenez garde à ce que vous allez faire! Un intérêt sacré m'amène ici. L'accomplissement de ma mission était proche.... pourquoi un obstacle le recule-t-il? Quel ennemi s'est aposté sur mes pas?......N'exigez point que j'explique l'inexplicable...... Un matelot s'est fait mon délateur affirmez-vous. C'est à un homme de mer, précisément, que j'ai affaire. Honnête et brave garçon, disiez-vous du dénonciateur. Prenez garde, monsieur, encore une fois, prenez garde, de lui conférer des qualifications imméritées! Prenez garde de participer, malgré vous, à des menées dont, mieux éclairée, votre conscience aurait horreur!...... Tenez, je me souviens...... Là-bas, ma valise était béante, pendant que je relevais sur un agenda des indications notées à Paris dans le désordre de la hâte...... des indications relatives à un navire qui, sous quelques heures, aura quitté Rouen.... Quelques heures, entendez-vous?.... La perte de ces instants précieux entraînerait des conséquences effroyables.... Qu'un représentant de l'autorité me retienne jusqu'à ce que ses recherches sur mon identité aient abouti, et elle est consommée, cette perte, irrémédiablement! Savez-vous alors, monsieur, savez-vous avec quel forfait vous pactiseriez?.... Vous vous associeriez à un assassinat!

Le voyageur s'étudiait à demeurer impassible. Dans quelles bornes devait-il accorder créance à cette femme qui, si experte au langage pathétique, pouvait n'être qu'une comédienne, et, si passionnément lancée à la poursuite d'un marin, pouvait n'être qu'une aventurière?

Il semblait se le demander.

Il ne put, cependant, réprimer un soubresaut.

—Un assassinat! répéta-t-il.

Mais, aussitôt, se reprenant:

—Raison de plus pour mettre les exécuteurs de la loi dans la confidence!

Et, faisant délibérément une conversion, il invita par geste la marquise à le suivre du côté où étaient situés les bureaux.

—Non, dit-elle, égarée, vous ne me contraindrez pas à cela! Plus tard, s'il le faut, soit! En ce moment, non, non! ......Vous êtes bon; je vous supplie; écoutez-moi! Comment vous persuader que je ne vous en impose pas, Seigneur Dieu! Comment réussir à vous convaincre!...... Ecoutez...... Une proposition concilierait tout. Je réclame une heure seulement. Le temps de me faire conduire au quai du Mont-Riboudet.... Le même fiacre me ramènera. Je serai alors à votre merci....Vous défiez-vous de ma promesse? Eh bien! venez, accompagnez-moi, gardez-moi en otage...Mais vous voyez bien que je ne vous mens pas, monsieur!.... Si mon désespoir ne parle pas assez haut, lisez ces lignes qui seront plus éloquentes.... Monsieur,.... monsieur, je vous en conjure, lisez-les!

Elle brandissait le pli par lequel le second de l'*Albatros* l'avait, en termes pressants, avertie de la nécessité de communiquer avec elle.

Le sexagénaire écoutait, balançant entre deux ordres de sentiments divers.

Il scrutait le visage, la personne, le deuil poignant du cœur, le deuil humble des vêtements.

Et touché, à la fin, remué jusqu'au fond des entrailles, il prit l'écrit.

Elle, haletante, vit la physionomie tout à l'heure de marbre se transformer soudain, tandis que, dans une intonation attendrie, le lecteur proférait ce nom:

—Pierre Aubanel!

Quelle métamorphose!

Elle en croyait à peine le témoignage de ses sens.

—Mon vieux Pierre, Aubanel! reprenait-il avec une joie d'ami retrouvant un ami.

Elle exhala un soupir, un long soupir d'allégement, de gratitude, leva ses yeux humides et murmura:

—Le ciel soit loué!

—Mon vieil Aubanel! Mon vieil et brave, et fidèle Aubanel! répétait le voyageur.

Puis, le ton intrigué:

—Mais, fit-il, quel rapport entre lui et vos alarmes?

—Continuez à lire, monsieur.

Mme de Mondauphin montrait sur la face opposée de la feuille manuscrite, la missive débutant par les mots: *Ami Aubanel*. A la signature, il eut encore un cri:

—Gervaise!

(*A continuer*).

AMUSEMENTS.

MUSÉE EUGÈNE ROBINSON.

Grande Attraction Extra.

Pour une semaine seulement.

Vient d'arriver du Venezuela. Amérique du Sud.

Le Austrian, Gipsy Band,

comprenant un camp complet de **30 Bohémiens réels**—12 animaux savants, des Femmes adorables, des Hommes gigantesques, des Enfants merveilleux; dans leurs vie, habitudes et costumes de Gipsies, etc. se faisant voir au Musée, comme ils sont réellement dans leur vie ordinaire avec leurs **6 Ours savants et leurs 6 Singes savants**. Ne manquez pas d'aller voir le célèbre singe gymnaste et la ravissante **reine des Gipsies Jovanka Josinvitz**, universellement connue, la grande tireuse de cartes, qui vous dira le passé, le présent et l'avenir. 14 avril—1f

Positivement 8 jours seulement.

—COMMENÇANT—

DIMANCHE, 14 AVRIL,

AU PIED DE LA RUE DU CANAL,

3 PALAIS FLOTTANTS 3 DE EUGÈNE ROBINSON

Les portes s'ouvriront tous les jours à 1 et 7 p.m. Représentations à 2 et 8 p.m.

3 heures d'amusements continus...3

Sièges réservés pour chaque représentation à vendre au Museum ou sur les bateaux.

11avril au 20avril—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

La semaine commençant le 11 avril 1889.

Salle Curio: Dernière semaine du Musée Eden—Objets d'art—Sam, l'enfant étonnant à la grosse tête.—Ali Aleb, le Turc transparent.—Théâtre No 2—De Camo, le célèbre jongleur.—Théâtre No 1—Bebe Farlscott, troupe de vaudeville et notre stock dans la comédie ayant pour titre: "Dissection". 11avril—

Grunewald Opera House.

Jeudi soir, 25 avril 1889, à 8 heures.

GRAND CONCERT

Avec orchestre, donné par

MARK KAISER,

Avec le gracieux concours de Mmes Margaritte Samuel, James Nott, Ida Riemann Kaiser et un orchestre composé de trente artistes musiciens, sous la direction du professeur

THEODORE CURANT.

Billets..........Une piastre.

Les billets peuvent être obtenus dans tous les magasins de musique et au contrôle, le soir du concert.

14 avril—14. 21.

GRAND CONCERT SUIVI D'UN BAL

—Au bénéfice de—

L'Orphéon Français

A LA SALLE GRUNEWALD,

Vendredi, 26 avril 1889, à 8 heures précises du soir.

—Comité d'arrangement—

C. T. Chauvière, Président ex-officio.

Alex. Lazare, Président.

Jules Alciatore. H. B. de l'Etang.

H. Desportes. J. L. Knoepfler.

S. Escoffier jr., J. P. Poulon.

Prix du billet.......$1.00

Pour les invitations des dames s'adresser à messieurs les membres. 14avril—14 21 26

Conférences de l'Université Tulane.

Le Professeur **Alcée Fortier** fera la dernière conférence de son cours au Tulane Hall, LUNDI, 15 avril, à huit heures du soir.

Sujet: "Les Fils de Tancrède."

L'entrée est gratuite.

14 avril—1f

Galathée! Galathée!

Dernières Semaines.

Une Statue de pierre s'animant sous vos yeux.

L'événement et la merveille de l'Exposition de Richmond.

Exhibition de courte durée **Rue du Canal 164**, en face du Grand Opéra House.

Prix d'entrée, 10 cents. Enfants moitié prix.

Les portes s'ouvrent chaque jour à 2 heures de l'après midi. Représentations tous les quarts d'heure—après midi et soir.

Voyez Galathée, tout un mystère.

Samedi et Dimanche, Jours d'Enfants—à moitié prix.

Dernière soirée et dernière représentation dimanche soir. 2avril

GRAND BAL PARÉ

—Donné par la—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

LE SAMEDI, 4 MAI 1889,

A la Salle de l'Artillerie Washington.

(A un îlet de la Place Lafayette.)

Prix du billet.......$1.00

MM. les Sociétaires sont informés qu'ils seront admis sans carte. Pour les demandes d'invitations de dames, s'adresser à la Direction, laquelle se réunit à l'Asile, tous les vendredis et les lundis à 7 heures du soir.

Par ordre du Président,

J. BAYLE.

L. SIMON, Secrétaire. 7 avril—au 4 mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.

F. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds … quatre [4] lignes, et … dans le fond de vingt-sept [27] pieds … pouces sur une allée en commun pour … lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.

La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans ce cas et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non aliénando, et à payer 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des frais et honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est dit plus haut et le billet qui sera assumé comme il est dit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs Jean Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un îlet de terre situé dans le septième district de la Nlle Orléans, désigné par le numéro 286, borné par les rues Short Washington, Cypress et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant le même îlet acquis par le dit Jean Camet de Victor Fortier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 novembre 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 mars—16 23—1er 8 13 20 avril.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts.—Droit d'occupation, et aussi une action.

Insolvabilité de J. H. Wilmuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 5 avril 1889, et d'un ordre de vente additionnel, daté le 10 avril 1889, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de comptes ouverts, etc., ainsi que l'indique la liste enliassée en mon bureau.

2° Une action du Mechanics' Dealers' and Lumbermen's Exchange.

3° Le droit d'occupation du local No — rue Bassin, entre Julia et Girod, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Franklin, du jour de vente jusqu'au 17 janvier 1893, suivant le bail de Jos. Schreur à Jos. H. Wilmuth, en date du 18 janvier 1888.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigou qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigou, d'après un acte passé pardevant G. Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12e, folio 568.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Devron vs. Hermann Oalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Quatre lots de terre ensemble avec les améliorations qui y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod et St-Jean-Baptiste, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté au mois d'août 1834 et déposé dans le bureau de J. Cuvillier, ex-notaire. Les dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun trente et un pieds (31) de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-dix-huit (98) pieds neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de profondeur; acquis par Hermann Oalman par acte passé pardevant A. Ducatel, le 15 juillet 1879.

2° Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet No 4, borné par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Egana, contigus les uns aux autres. Les lots Nos 7, 8 et 9 mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur. Le lot No 7 formant l'encoignure des rues Dauphine et Lizardi; le lot No 10 a vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Dauphine, vingt-sept (27) pieds de large dans le fond et cent vingt-neuf (129) pieds onze (11) pouces et onze et demi (11 1/2) lignes de profondeur. Etant la même propriété acquise de Henry Cornibé d'après un acte passé le 29 juillet 1887, enregistré au bureau des Aliénations, livre 127 folio 593.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

1er avril—1 8 15 22 29—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une autre propriété rue Claiborne, entre Bourbon et Union la encoignure arrière étant la rue Derbigny, à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 1889, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné comme le lot No … sur un plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le dit lot mesure, suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt six pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt cinq pieds … sur la ligne … près de la rue St Charles et une profondeur de cent deux pieds, six pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt six pieds, deux pouces et … lignes de largeur dans le fond avec l'usage en mitoyenneté … deux côtés et dans le fond du dit local qui sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et qui est la même propriété acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2° Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme lot No 9 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 septembre 1885, pardevant John G. Eustis, notaire pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et la propriété décrite en second lieu, la moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de la vente avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police d'assurance au syndic.

L'acquéreur de chacune des propriétés devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

CHAS. W. DROWN

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'îlet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.

2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé par référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, par vingt-trois pieds [23] un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt pieds (120') de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 avril—6,13,20,27—mai 4,11

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant).

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Tolédano; le dit lot est désigné par le No 2 dans l'îlet No 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant salons doubles, salle à manger, grand corridor une chambre à coucher, cuisine, poulailler, chambre à bain, &c., aussi hangar dans la cour et chambre à coucher finie, citerne fournissant l'eau à toutes les parties de la maison, gaz partout, &c., grillage en fer ornemental, cour pavée en briques—le tout presque neuf et en parfait état. Cette propriété porte le No 167 de l'avenue de la Louisiane.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le Sixième district de cette ville, dans le même îlet que le dit lot est désigné par le No 1, et forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp, et mesure 32 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que sur la propriété ci-dessus décrite et portent le No 169 de l'avenue de la Louisiane.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garanti par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les actes devant porter toutes les clauses usuelles de garantie de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 au-dessus du montant de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir les plans à la Bourse.

7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B. No 26 136.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

26mars—26 30—6 13 20 27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse, et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citerne, etc., cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets devront être garantis avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; actes de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

23mars—23 30—6 13 20 27avril.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,083—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Euterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, dont vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, de là, s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante quatre pieds, la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jne., sous-voyer, de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie; ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore.

Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 12me jour du mois d'avril 1877 (1869).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Rempart), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'îlet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.

Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1852.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 8,984.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir;

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. August n. notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,

Constable.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement. — Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, Nos 23 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Reynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 18—9—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périlliat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à 2 étages, avec d'autres améliorations en briques.

Cette propriété est louée $45 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 1 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouces de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette, et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs, divisée par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférera les polices d'assurance.

Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.

Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.

23mars—23 30—avril 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau et livres de loi.

Succession de Oscar Drouet.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Conformément à un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1889, il sera vendu le LUNDI, 15 avril 1889, à 10 heures et demie, au bureau Nos 111 et 113 Passage de la Bourse, entre les rues St-Louis et Conti—tous les meubles contenus dans le dit bureau, et aussi un lot de livres y compris les rapports de la Cour Suprême de la Louisiane.—Et le même jour, à l'encoignure des rues Esplanade et Dupré, à 3 heures de l'après-midi, il sera vendu tous les meubles meublant de la maison.

Conditions—Comptant.

3 avril—3,9,14

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26 …

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre, ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée, vestibule, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix de l'adjudication représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leurs dates; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur; le dit acte contiendra toutes les clauses pénales d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.

26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements et réclamations.

—Dans l'affaire de—

H. J. Andrus vs. Ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune —SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1889, et rendu dans la susdite affaire:

Divers jugements et réclamations, conformément à un inventaire déposé au bureau des encanteurs.

10avril—10 13 20

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.

Dans l'affaire de M. J. Andrews vs ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à la criée publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir:

Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot 15 de l'îlet 183 sur un plan de A. B. Phelps, voyer, daté le 15 février 1819, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec galerie devant et cinq chambres plâtrées et allée citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $288 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée, à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le nécessaire qui puisse désirer l'acquéreur. condition de première classe, un loyer sûr et qui augmentera de valeur.

Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente, pardevant M. T. Dueros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Loug, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priet, notaire.

17mars—17 23 30—6 13 20avril.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John B…, No 26,497, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 18 pieds 8 pouces de face sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit en un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ord…, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J.F. Meunier, notaire.

NICH J. HOEY, encanteur.

13 avril—13, 20, 27 av—4, 11, 18 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Songeron, Miller, Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,255.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, signé le 3 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° La maison de résidence complète pour famille, portant le No 159 de la rue Jackson, côté Nord, entre les rues Constance et La…, Le terrain se compose des terrains Nos 13 … en entier, et de la moitié … du côté de la rue Laurel du terrain No 10 … rant 58 pieds de façade rue Jackson, sur … pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison a deux étages, est construite moderne, à galeries devant, derrière, corr…, au bas et en haut, est à dis… avec de …, ample espace pour jardin, gazon, etc., et … est exposée au sud, on … peut voir le plan au bureau des encanteurs.

2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Le terrain sont désignés par les Nos 11 et … sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun … au pied américain, 29 pieds … façade rue J… sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets à deux …, leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garanties par hypothèque sur la propriété vendue, laquelle ils ont été donnés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires en cas de procès pour leur recouvrement, le transfert des polices d'assurances; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District

Et Actions d'une Compagnie d'assurances,

A L'ENCAN,

Succession de Mme Adèle Alzar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 11 mai …, à midi, à la Bourse des Encanteurs … Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon… Voorhies, juge de la Cour Civile de D… la paroisse d'Orléans, date du … avril … vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite—

1° **Le cottage double**, Nos 235 et … rue **Bienville** dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré, terrain mesure (mesure française) 3… façade rue Bienville, sur environ 9… profondeur. Chaque côté du cottage … $12.

2° **Le cottage No 68 rue Bourgogne**, les rues **Bienville et Conti**, dans le … borné par les rues Bienville, Conti, Bourbon et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins fondeur irrégulière. Le cottage et les … de l'arrière sont maintenant loués $18 par …

3° **Le cottage double avec** … Nos 181 et 183 … **Chemin du Bayou**, … les rues du Chemin du Bayou et St-Claude dans … borné par les rues Bayou, Quartier, … parts et St-Claude, (mesure française) … pieds de façade rue du Bayou sur 120 de … deur. Loué $12 de chaque côté. Toutes … sures qui précèdent sont plus ou moins … ventes seront faites d'après les plans …

4° **Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.**

Conditions—Pour les actions—Comptant … le transfert. Pour les propriétés foncières … tiers ou plus comptant, le reste à un … deux ans de crédit au gré des acquéreurs, pay… par leurs billets portant 8 pour cent d'intérêt … à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles de non alienando, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de … fert de polices devant être faite au nom des détenteurs des billets. Les taxes de l'acquéreur … en sus du prix de l'adjudication, les taxes d'Etat et de ville de 1889, et un dépôt de 10 pour cent en les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.

7 av—7 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796 — Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir—

Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de battures qui y sont attachés, ayant et mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur; la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à A. Onésime De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Huguet, et qui est composé de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.

La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Cherbonnier à $13 par mois, et le pâturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un, deux et trois ans à partir de la date de la vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 6 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, comme frais d'avocats, pacte de non aliénando, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

20 mars—29 23 30—6 13 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John G. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soient tenue et convoquée pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et déterminer sur quels termes aucune des réclamations appartenant aux dits insolvables serait compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Canal et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

22 mars—4 f au 24 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Rempart et Quartier, dans le deuxième district de cette ville, le dit lot ayant environ trente pieds de face à la rue Chemin du Bayou sur environ sept pieds de profondeur et trente pieds de face à la rue St-Claude.

Acquis par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigou d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

Entered at the P. O. … as Second Class …

BUREA…

NOUVE…

MARDI,

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE